



Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain

Compte-rendu de la réunion du 4 avril 2013
à Poitiers

Présents

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

M. Guy GRATTEAU	Etablissement Public du Bassin de la Vienne
Mme Valérie MARMIN	Conseil régional de Poitou-Charentes
M. Jean-Daniel BLUSSEAU	Conseil général de la Vienne
M. Yves GARGOUIL	Conseil général de la Vienne
M. Maurice RAMBLIERE	Conseil général de la Vienne
M. Henri RENAUDEAU	Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Pallu
M. Jean-Philippe RUAUD	Syndicat mixte d'aménagement du Clain
M. Philippe ALBERT	Syndicat mixte des eaux de Gâtine
M. Gilbert QUESNE	Commune de Hiesse

Collège des usagers

M. Louis-Marie GROLLIER	Association des Irrigants de la Vienne
M. Gilles MORISSET	Association des Irrigants des Deux-Sèvres
Mme Caroline MARTIN	Chambre d'agriculture de la Vienne
M. Emmanuel VILLENEUVE	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
M. François CROUIGNEAU	FR CIVAM
M. François-Marie PELLERIN	Deux-Sèvres Nature Environnement
M. Louis GORRY	Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Vienne

Collège de l'Etat

M. Yves SEGUY	Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne
M. Daniel GILARDOT	ARS Poitou-Charentes
M. Pierre POUGET	DREAL Poitou-Charentes
Mme Séverine FARINEAU	Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. Christian BROUSSE	Service de Prévision des Crues Vienne Thouet
Mme Géraldine LEMARCHANT	DDT de la Vienne
M. Frédéric NADAL	DDT des Deux-Sèvres
M. Francis BICHOT	BRGM
M. Jean-François LUQUET	ONEMA
M. Patrice MOREAU	ONF

Excusés

Mme Françoise MICAULT	SIVEER
M. Dorick BARILLOT	Conseil général des Deux-Sèvres
M. Rémy MARCHADIER	Commune des Roches Prémaries
M. Jean CARDIN	Commune de Saint Romain en Charroux
M. Jean-Luc AUDE	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
M. Guy ARNOUX	Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres
M. Francis BAILLY	Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne
M. Serge RIVET	UFC Que Choisir
M. le Préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne	
M. Frédéric NADAL	DDT des Deux-Sèvres (mandat à la DDT de la Vienne)
DDT de la Charente	

→ 27 membres de la CLE présents ou représentés sur 52.

Personnes non membres de la CLE également présentes

Mme Christelle BERNARD	Bureau d'études TTI PRODUCTION
Mme Agnès BIGNOLLES	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
M. Cédric CHAT	SIAH de la Pallu, Technicien
Mme Hélène ETIENNE	Conseil général de la Vienne – Animatrice du SAGE Clain
Mme Bénédicte NORMAND	Conseil général de la Vienne – Directrice de l'environnement et de l'agriculture
M. Thomas PICHILLOU	Bureau d'études BIOTOPE
M. Gérard SARDET	SIVEER (Ex-SIAEPA de Lusignan)
M. Lionel SIBILEAU	SIVEER

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 12/11/12
2. Rapports d'activités de la CLE
3. Révision du SDAGE Loire Bretagne – avis de la CLE
4. Résultats de l'étude de pré-localisation des zones humides
5. Résultats de l'étude agricole – approche sociologique du monde agricole



M. RAMBLIERE, Président de la CLE, remercie les membres de la CLE pour leur participation à la réunion.

Il rappelle que la CLE a validé le diagnostic du SAGE en novembre dernier. Suite à cette validation, le partage du diagnostic est en cours : la démarche SAGE et le diagnostic du SAGE sont présentés lors de réunions d'information aux acteurs de l'eau du territoire.

Par ailleurs, il informe les membres de la CLE que les bureaux d'études GEO-HYD et SCE ont été retenus pour accompagner la CLE dans l'élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs du SAGE. Cette étude a démarré au mois de mars et sera présentée lors d'une prochaine réunion de CLE.

Une réunion du bureau de la CLE sera consacrée au lancement de cette étape importante de l'élaboration du SAGE fin avril (le 24 avril).

Aujourd'hui, la CLE est réunie pour :

- adopter ses rapports d'activités,
- rendre un avis sur la révision du SDAGE Loire Bretagne,
- et également être informée des résultats de deux études complémentaires menées en parallèle de l'élaboration du diagnostic du SAGE :
 - o l'étude de pré-localisation des zones humides probables du bassin du Clain réalisée par TTI PRODUCTION et BIOTOPE
 - o l'approche sociologique du monde agricole réalisée par GEO-HYD

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA CLE DU 12/11/12

➔ Les membres de la CLE valident le compte-rendu de la dernière réunion de la CLE.

Aucune modification n'est apportée.

2. RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA CLE

cf. diaporama

Mme ETIENNE rappelle que la CLE doit établir un rapport d'activités annuel conformément à la réglementation. Ce rapport comprend les points suivants :

- l'avancement de l'élaboration du SAGE
- les réunions
- les études
- l'information et la communication
- le suivi et les avis sur les projets en cours
- les moyens du SAGE

Les rapports d'activités des années 2010, 2011 et 2012 ont été envoyés aux membres de la CLE avant la réunion.

➔ Les membres de la CLE valident les rapports d'activités proposés.

3. REVISION DU SDAGE LOIRE BRETAGNE – AVIS DE LA CLE

Cf. diaporama

Mme FARINEAU de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne présente le calendrier et le programme de travail de la révision du SDAGE. Elle présente également les questions importantes et pistes d'actions proposées par le comité de bassin à la consultation.

La CLE est sollicitée pour avis sur ce programme de travail et sur les questions importantes. L'avis demandé porte sur les points suivants :

- êtes vous d'accord avec les questions importantes identifiées ?
- y-a-t-il d'autres questions importantes pour aller vers le bon état des eaux ?
- êtes vous d'accord avec les pistes d'actions proposées pour répondre à ces questions ?
- certaines pistes sont elles plus importantes que d'autres ?
- faut-il explorer d'autres pistes ?

Mme ETIENNE complète en soulignant la cohérence des questions importantes définies dans le cadre de la révision du SDAGE avec les 6 enjeux de gestion de l'eau définis par la CLE dans le cadre du diagnostic du SAGE Clain.

Elle propose de porter à connaissance du comité de bassin 3 éléments à minima :

- souligner l'importance de l'alimentation en eau potable, enjeu majeur sur le bassin du Clain. La CLE a choisi d'en faire un enjeu à part entière alors que cet enjeu se retrouve dans plusieurs questions importantes proposées par le comité de bassin, principalement « qualité des eaux » et « quantité d'eau » ;
- rappeler la question de la cohérence du DOE sur le Clain, respecté 8 années sur 10 comme le demande le SDAGE mais avec des franchissements réguliers du Débit de crise ;
- mettre en avant des pistes d'actions qui ont été identifiées par les commissions de travail et la CLE lors de l'élaboration du diagnostic du SAGE et qui ne sont pas clairement identifiées dans les documents soumis à consultation.

▪ M. GROLLIER indique qu'il convient de prendre en compte et souligner les possibilités de stockage de l'eau, de création de ressources dans les pistes d'actions relatives à la question importante portant sur la quantité d'eau.

Mme ETIENNE précise que ce point est déjà clairement identifié dans les pistes d'actions évoquées dans les documents soumis à la consultation.

M. POUGET tient à ajouter qu'il ne s'agit pas de « créer » de la ressource mais bien de « mobiliser » la ressource en hiver à travers la création de retenues de substitution.

- M. GROLLIER évoque le bilan final de l'étiage sur le bassin du Clain réalisé par l'ORE et envoyé à chaque membre de la CLE avant la réunion. Il indique que ce bilan n'est pas pertinent car il ne présente pas un bilan annuel. Par ailleurs, une carte des secteurs en assecs réguliers est présentée dans le document sans mise en garde sur le fait que certains secteurs peuvent être en assec de manière naturelle.

Mme ETIENNE précise que le bilan réalisé est un bilan sur la période d'étiage et non un bilan annuel. Ce bilan doit permettre de présenter la situation hydrologique sur le bassin pendant cette période, le franchissement des seuils, la mise en place des mesures de restriction et la situation des milieux aquatiques.

Ce bilan fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine réunion de CLE par l'ORE. Les remarques qui seront faites sur ce document pourront alors être prises en compte, le but étant que ce document, réalisé spécifiquement pour le SAGE Clain par l'ORE, réponde aux attentes de la CLE.

- M. PELLERIN évoque la difficulté intellectuelle de l'exercice demandé aujourd'hui à la CLE qui est de se poser les questions sans y répondre. Il est difficile de se focaliser sur les questions importantes sans parler des pistes d'actions.

Il demande à l'Agence de l'eau où doivent être renvoyés les questionnaires papiers mis à la disposition du grand public dans le cadre de cette consultation.

Mme FARINEAU précise que les questionnaires papiers sont à renvoyer à la Délégation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à Poitiers ou au siège à Orléans.

- M. VILLENEUVE souhaite que soit ajoutée une mention sur le maintien des activités économiques existantes dans la question importante relative à la qualité de l'eau.

M. PELLERIN n'est pas d'accord pour que les remarques de la Chambre d'agriculture soient reprises dans l'avis de la CLE.

Mme ETIENNE rappelle que toutes les structures membres de la CLE peuvent au nom de cette structure donner un avis sur les questions importantes. Aujourd'hui, c'est l'avis de la CLE dans son ensemble qui est sollicité.

- Concernant la question du DOE, M. BROUSSE précise que c'est une double question :
 - question de la localisation de ce point nodal (actuellement situé à Dissay, il n'intègre pas l'ensemble des affluents notamment),
 - question de la valeur donnée au DOE, la valeur actuelle étant en contradiction avec la valeur du DCR à Poitiers (DCR régulièrement franchi alors même que le DOE est respecté 8 années sur 10).

M. PELLERIN indique que la question du DOE est plutôt à évoquer lors de la 2^{ème} phase de consultation qui sera réalisée dans le cadre de la révision du SDAGE car cela dépasse les questions importantes soumises à la consultation. Il ajoute qu'il est tout à fait d'accord pour souligner l'importance de l'enjeu AEP et souhaite que les pistes d'actions complémentaires soient replacées dans les questions importantes correspondantes.

Mme FARINEAU souhaite que la question du DOE soit portée à la connaissance du comité de bassin dès cette phase de consultation afin qu'une réflexion soit menée dans le cadre de la révision du SDAGE et que le futur SDAGE fasse des propositions concrètes sur ce point.

▪ Mme MARMIN indique que différentes actions sont en cours au niveau régional ou départemental sur l'eau et la santé (étude sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Deux-Sèvres, analyse sur les perturbateurs endocriniens en Charente, prise en compte de la problématique légionellose en Vienne...). Elle demande si les organismes portant ces démarches sont associés à cette consultation.

M. GILARDOT de l'Agence Régionale Santé Poitou-Charentes indique que l'ARS qui suit ces démarches est partie prenante dans la révision du SDAGE.

Mme NORMAND ajoute que le Conseil Général de la Vienne va mener un audit de sa politique de l'eau et que la question de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sera prise en compte dans ce cadre.

▪ M. LUQUET souhaite que dans l'avis de la CLE, les enjeux définis par la CLE soient mis en cohérence avec les questions importantes proposées par le comité de bassin. Il souhaite également que soient globalisées les particularités des pistes d'actions dans des thèmes plus larges : évolution des pratiques agricoles, importance des zones humides et des têtes de bassin versant, hydromorphologie des cours d'eau. Il demande comment la CLE valide l'avis.

Mme ETIENNE propose qu'un projet d'avis de la CLE soit rédigé sur la base des propositions faites et des discussions de la présente réunion et qu'il soit envoyé par mail pour validation à l'ensemble des membres de la CLE. L'avis validé sera ensuite transmis au comité de bassin.

Intervention du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne

M. SEGUY fait part aux membres de la CLE de l'intérêt porté par Madame la Préfète aux travaux d'élaboration du SAGE. Il rappelle l'importance de la ressource en eau et la problématique complexe qu'elle constitue. Il existe une vraie problématique de partage de la ressource sur le bassin. L'alimentation en eau potable est prioritaire et trop dépendante à une ressource issue du Clain pour l'agglomération de Poitiers.

Concernant la réforme territoriale, M. SEGUY rappelle que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoit la dissolution / fusion des syndicats rivières en un seul syndicat sur le bassin du Clain. Cette proposition a été soumise à l'appréciation des collectivités concernées et a recueilli un avis favorable à une majorité qualifiée, restreinte mais réelle.

Le Préfet Dassonville a souhaité que cette situation soit présentée à la prochaine CDCI prévue le 15 avril. Lors de cette réunion, au vu des résultats de la consultation et des réactions des collectivités, il sera proposé deux options :

- la création d'un seul syndicat de rivière sur le bassin du Clain,
- ou la création de deux syndicats de rivière sur le bassin du Clain.

Concernant la gestion quantitative, M. SEGUY informe les membres de la CLE que le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a validé le Contrat Territorial Gestion Quantitative du bassin du Clain. Il indique que c'est un élément extrêmement positif et que le contrat est de grande qualité et très équilibré. Il consacre des moyens financiers sur le stockage et sur les économies d'eau. La mise en œuvre du contrat doit permettre de réduire les conflits d'usage à l'avenir sur le bassin du Clain.

4. RESULTATS DE L'ETUDE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES PROBABLES

Cf. diaporama

Mme ETIENNE rappelle les différentes étapes de l'inventaire des zones humides sur le bassin du Clain :

- pré-localisation des zones humides probables et hiérarchisation de ces zones,
- rédaction d'un cahier des charges type pour la réalisation d'inventaires de terrain des zones humides que les maîtres d'ouvrage devront respecter sur le bassin du Clain,
- réalisation des inventaires de terrain de zones humides par les maîtres d'ouvrage,
- validation des inventaires par la CLE,
- définition des dispositifs à mobiliser pour la préservation, la gestion, la restauration des zones humides.

Mme ETIENNE précise que le comité de pilotage « Zones humides » a proposé de rédiger le cahier des charges type pour la réalisation des inventaires de terrain des zones humides sur la base des nombreux retours d'expérience existants plutôt que de lancer une autre étude pour tester une méthodologie comme prévu initialement. Le comité de pilotage sera réuni au second semestre pour travailler à la rédaction de ce cahier des charges.

Elle précise également que la CLE pourra définir des dispositions relatives aux zones humides dans le cadre de la rédaction du SAGE sans pour autant que les inventaires de terrain des zones humides soient réalisés.

Mme BERNARD et M. PICHILLOU présentent les résultats de l'étude de pré-localisation et hiérarchisation des zones humides probables du bassin du Clain (cf. diaporama).

- Mme MARTIN demande sur quoi se base-t-on pour la définition des zones humides. Elle indique qu'il faut être vigilant sur la méthodologie d'inventaire et l'utilisation des données, elle cite l'exemple du SAGE Vienne.

Mme ETIENNE indique que la définition des zones humides prises en compte est celle du code de l'environnement. Elle rappelle que l'objectif de l'étude est de faire une pré-localisation des zones humides probables, à ce stade, il ne s'agit pas d'un inventaire précis de zones humides. Par ailleurs, la méthodologie de l'étude a été validée au préalable par le comité de pilotage de l'étude où la Chambre d'agriculture est représentée. Le comité de pilotage a été réuni à plusieurs reprises pour valider les résultats de l'étude au fur et à mesure.

- Mme MARTIN demande comment ont été réalisées les vérifications de terrain pour les zones humides probables identifiées dans les terres arables.

M. PICHILLOU indique que dans ce cas, des sondages pédologiques ont été réalisés pour vérifier le caractère humide ou non d'une zone.

- M. ALBERT indique que les zones humides doivent être répertoriées dans les documents d'urbanisme. Il est favorable à ce qu'un maximum de communes fasse l'objet d'un inventaire de zones humides en priorité car elles constituent des enjeux environnementaux et économiques pour les territoires.

- M. GROLLIER indique qu'il convient d'être prudent sur ces pré-inventaires et sur une éventuelle réglementation supplémentaire à venir qui pourrait impacter les exploitants agricoles.

Mme MARTIN confirme qu'il faut être vigilant. Elle participe à un groupe de travail national sur les zones humides et a connaissance d'une jurisprudence qui commence à sortir sur la prise en compte de ces pré-inventaires.

- M. PELLERIN rappelle que l'étude porte ici sur la pré-localisation des zones humides, pas sur l'inventaire. Avec ou sans inventaire, une réglementation existe d'ors et déjà pour la préservation des zones humides et elle s'impose aux projets.

Il indique que c'est un choix très défensif qui est proposé pour la hiérarchisation des zones humides pour la réalisation des inventaires de terrain, il prend l'exemple des zones de plus faible pression agricole prises en compte pour la hiérarchisation. Le scénario 1 de la hiérarchisation est pour lui plus intéressant.

Mme ETIENNE précise que différents critères ont été pris en compte pour réaliser la hiérarchisation, le but n'étant pas de minimiser les surfaces à inventorier. Elle rappelle qu'à terme, toutes les communes du bassin devront réaliser leur inventaire de zones humides et qu'il s'agit ici de prioriser les territoires pour échelonner la réalisation de ces inventaires dans le temps.

- Mme MARTIN rappelle que le Schéma Régional de Cohérence Environnementale donne l'obligation de prendre en compte les zones humides dans les PLU. Afin d'accompagner les collectivités, la chambre d'agriculture de la Vienne propose un diagnostic agricole et un diagnostic environnemental du territoire communal.

- M. GORRY revient sur le vocabulaire employé : il est d'accord avec la préservation des zones humides mais pas d'accord avec la restauration des zones humides. Il indique qu'une personne de l'Agence de l'eau a évoqué en réunion

du comité de pilotage « Zones humides » que les terrains drainés ne pouvaient être considérés comme zones humides à présent.

Des extraits des comptes-rendus des réunions du comité de pilotage « zones humides » où cette question a été évoquée sont retranscrits ici afin que chacun ait le contenu des réponses apportées.

Extrait du compte-rendu du comité de pilotage « zones humides » du 10 mai 2012

M. GORRY fait part de ses craintes au comité de pilotage quant à l'utilisation des résultats de l'étude : il évoque l'important travail réalisé sur les exploitations agricoles de l'amont du Clain pour rendre les terres cultivables et ne souhaite pas voir ce travail remis en cause. Il souhaite connaître les conséquences de cette étude.

M. ANDRE rassure M. GORRY en expliquant que des terres drainées n'étant plus humides, elles ne peuvent plus répondre à l'appellation « zones humides ».

Extrait du compte-rendu du comité de pilotage « zones humides » du 11 juillet 2012

M. GORRY pose la question des terres humides qui ont été drainées : celles-ci ne peuvent pas être caractérisées de zones humides à présent. Il pose la question de la restauration des zones humides.

M. NOIREAU indique qu'au final, il faut appliquer l'arrêté de 2008 (modifié par arrêté de 2009) pour déterminer si une zone est humide ou non en prenant en compte les critères de végétation et/ou les critères pédologiques.

M. ALBERT fait part de son retour d'expériences sur la réalisation d'inventaires de terrain des zones humides en Gâtine : les terres drainées ont été retirées de ces inventaires.

- M. POUGET rappelle que le SDAGE Loire Bretagne demande au SAGE d'établir un plan de reconquête des zones humides, il s'agit bien là de restauration de ces zones. Le SDAGE prévoit également des mesures compensatoires pour la recréation de zones humides à 200% pour des projets qui impactent les zones humides.

Il propose que les services de l'Etat soient interrogés officiellement par la CLE sur les conséquences réglementaires possibles de ce zonage de pré-localisation des zones humides.

- Mme ETIENNE précise que les scénarios proposés ici pour la hiérarchisation des zones humides pour la réalisation d'inventaires de terrain seront discutés au sein de la CLE ultérieurement, dans le cadre de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE.

5. RESULTATS DE L'ETUDE AGRICOLE – APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU MONDE AGRICOLE

Cf. diaporama

Mme ETIENNE présente les principaux résultats de l'approche sociologique du monde agricole qui a été réalisée par le bureau d'études GEO-HYD sur la base d'entretiens avec les structures du monde agricole (chambres d'agriculture, association d'irrigants, coopératives...) et des agriculteurs (29 agriculteurs rencontrés).

- M. VILLENEUVE n'est pas d'accord avec le fait que certains agriculteurs demandent des conseils et références techniques. Il précise que ce conseil existe déjà et depuis longtemps auprès des chambres d'agriculture ou des coopératives.

Mme ETIENNE précise que c'est une des attentes identifiées par certains agriculteurs lors des entretiens. Ces agriculteurs souhaiteraient des conseils plus pointus et adaptés à leur territoire pour évoluer dans leurs pratiques.

- Mme NORMAND précise que cette approche sociologique à ses limites : différents points de vue sont présentés, il n'est pas question ici de savoir si un point de vue est plus représentatif qu'un autre.

- M. GORRY souhaite que l'on ne transforme pas l'agriculteur en biologiste : il faut leur apprendre la gestion. Les agriculteurs mettent les produits à la goutte près. Les transformations ont déjà été faites, les outils ont déjà été mis en place. Les éleveurs sont obligés d'irriguer pour sécuriser leur élevage. Il ne faut pas présenter les céréaliers comme des

gens riches, certains sont au bord de la faillite. Pourquoi il n'y a pas de relève ? Les jeunes sont déjà confrontés aux problématiques environnementales, aux marchés, ils ne peuvent pas supporter de nouvelles contraintes réglementaires.

- M. MORISSET n'est pas d'accord avec ce qui est écrit concernant le partage de la ressource en eau (répartition de la ressource entre agriculteurs). Sur le bassin de la Dive du Sud, la coopérative de gestion de l'eau qui a été créée travaille en mutualisation c'est à dire que tous les agriculteurs irrigants du bassin adhèrent à la coopérative : ceux qui seront raccordés aux retenues de substitution et ceux qui ne le seront pas. Le principe est donc le partage de la ressource ce qui va à l'encontre de ce qui est écrit dans le diaporama.

Mme ETIENNE précise que les entretiens se sont déroulés début 2012 et que les coopératives de gestion de l'eau étaient en cours de création ou tout juste créées à ce moment là.

Mme NORMAND ajoute que les points de vue présentés ont été exprimés par les agriculteurs rencontrés à un instant t. Il convient de préciser les modalités de réalisation de cette approche sociologique pour bien mettre en évidence les limites de celle-ci.

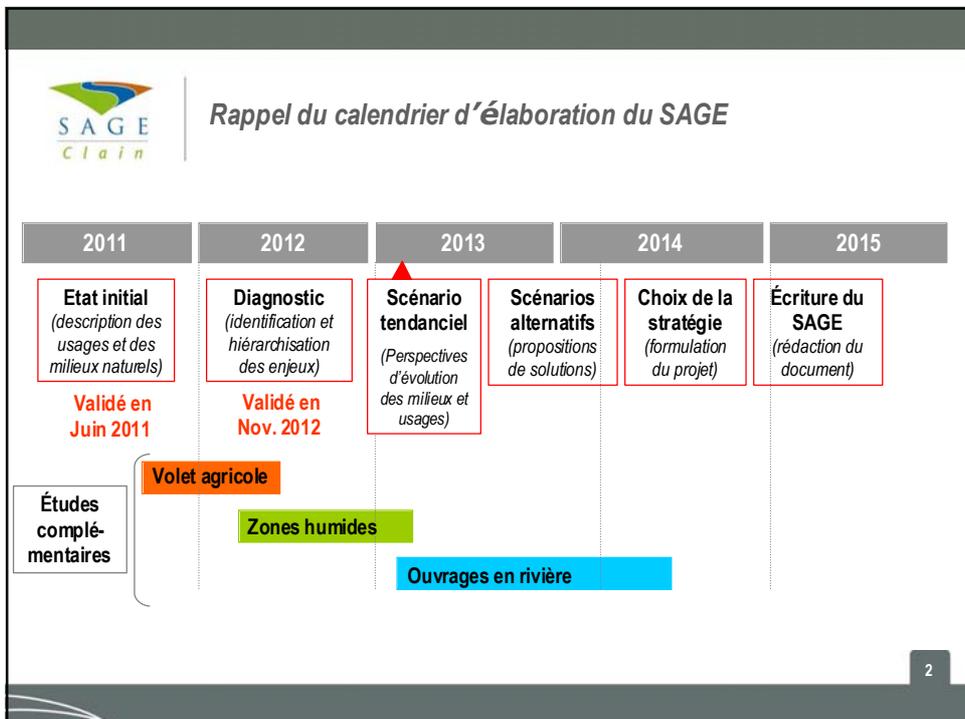
Mme ETIENNE indique que l'objectif de cette approche était de connaître le ressenti, les attentes et contraintes des agriculteurs à un instant t. Ces éléments sont des éléments complémentaires apportés à la CLE qui pourront l'aider pour la suite de l'élaboration du SAGE.

- M. PELLERIN indique que cette étude est intéressante car elle permet de montrer les avis très diversifiés au sein du monde agricole. Il rappelle que 4/5^{ème} des agriculteurs ne sont pas irrigants : une grande partie du monde agricole utilise les eaux pluviales et demande un partage de la ressource.

Il revient sur un terme employé : « la sécurisation » qui pour lui est un peu ambigu. Il est normal que les agriculteurs soient inquiets et parlent de sécurisation. Mais la sécurisation est liée à la survie de l'exploitation (maraîchage, élevage) pas à la « sécurisation » d'un rendement maximum.



L'ensemble des sujets ayant été examiné, le Président de la CLE remercie les participants de leur présence et lève la séance à 12h.





Ordre du jour

- 1** **Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 12/11/12**
- 2** **Rapports d'activités de la CLE**
- 3** **Révision du SDAGE Loire Bretagne – Avis de la CLE**
- 4** **Résultats de l'étude de pré-localisation des zones humides**
- 5** **Résultats de l'étude « agricole »**



Ordre du jour

- 1** **Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 12/11/12**
- 2** **Rapports d'activités de la CLE**
- 3** **Révision du SDAGE Loire Bretagne – Avis de la CLE**
- 4** **Résultats de l'étude de pré-localisation des zones humides**
- 5** **Résultats de l'étude « agricole »**



Rapports d'activités de la CLE

- Obligation réglementaire (Article R212-34 du code de l'environnement)
- Contenu :
 - L'avancement de l'élaboration du SAGE
 - Les réunions
 - Les études
 - L'information et la communication
 - Le suivi et les avis sur les projets en cours
 - Les moyens du SAGE

→ Adoption des rapports d'activité 2010, 2011, 2012 par la CLE sollicitée



Ordre du jour

- 1 Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 12/11/12
- 2 Rapports d'activités de la CLE
- 3 Révision du SDAGE Loire Bretagne – Avis de la CLE
- 4 Résultats de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 5 Résultats de l'étude « agricole »

Consultation du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013 sur les questions importantes et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE

- **Qui** : CR, CG, EPTB, chambres consulaires, CESER, PNR, COGEPOMI, CLE + acteurs de l'eau et grand public
- **Objectifs** : recueillir les observations et propositions sur :
 - les grands enjeux de gestion de l'eau,
 - le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE

Avis de la CLE sur les questions importantes - propositions

- **Enjeux et objectifs du SAGE en cohérence avec les questions importantes du SDAGE : partage du constat**
 - Alimentation en eau potable
 - Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
 - Gestion qualitative de la ressource
 - Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques
 - Gestion des crues et des risques associés
 - Gouvernance de la gestion intégrée de la gestion de l'eau
- **Remarques à porter à connaissance du comité de bassin** :
 - AEP : enjeu majeur
 - Question du DOE sur le Clain à Dissay
 - Pistes d'actions : réduire l'impact des plans d'eau , limiter l'impact des eaux de drainage
 - Autres ?



Ordre du jour

- 1 Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 12/11/12
- 2 Rapports d'activités de la CLE
- 3 Révision du SDAGE Loire Bretagne – Avis de la CLE
- 4 Résultats de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 5 Résultats de l'étude « agricole »



Etude de pré-localisation des zones humides

▪ Rappel du phasage général pour l'inventaire des zones humides

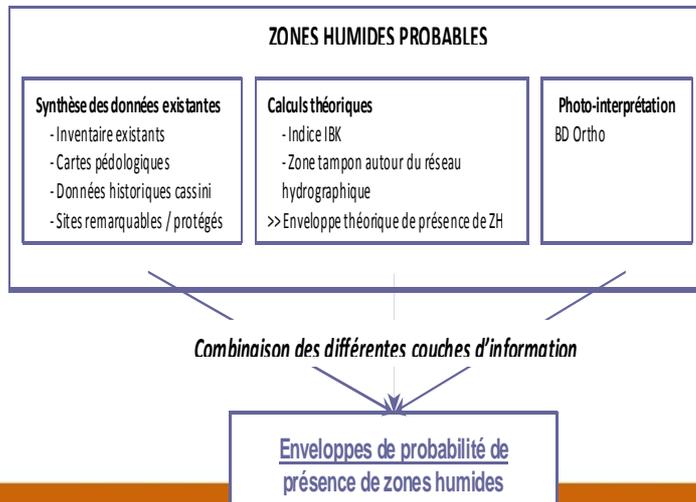
Etude TTI
production/
BIOTOPE

- Phase 1 : Pré-localisation des ZH probables
- Phase 2 : Hiérarchisation des ZH probables pour la réalisation d'inventaires de terrain

Travail du
COFIL au
2nd
semestre
2013

- Phase 3 : (Test d'une méthodologie pour les inventaires de terrain) >> proposition du COFIL ZH de rédiger un cahier des charges type (sur la base des retours d'expérience existants) que les MO devront respecter sur le bassin du Clain, CCTP à valider par la CLE
- Phase 4 : Inventaires de terrain
 - ↳ Identification et délimitation des ZH effectives
 - ↳ Caractérisation des ZH : ZH efficaces
- Phase 5 : Validation des inventaires par la CLE
- Phase 6 : Définition des dispositifs à mobiliser pour la préservation, la gestion, la restauration des zones humides

■ Méthodologie pour la pré-localisation des zones humides probables



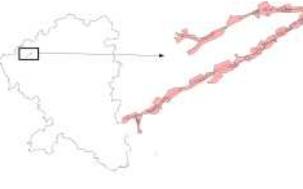
■ Résultats de la pré-localisation des zones humides probables

- les ZH probables issues d'inventaires existants

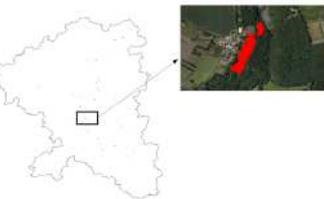
Habitats naturels du Grand Poitiers, Grand Poitiers 2011



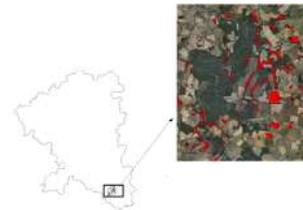
Habitats naturels du site natura 2000 de la vallée du Magot, CPIE Gâtine 2011



Inventaire des forêts alluviales, Vienne Nature 2008-2010



Habitats naturels du site natura 2000 de la Région de Pressac et étang de Combours, CG86 2012



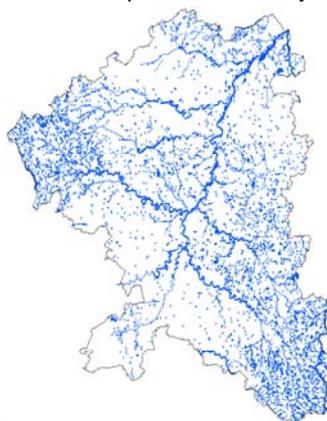
- Résultats de la pré-localisation des zones humides probables
 - les ZH probables issues de calculs théoriques

Indice IBK : indice topographique d'estimation de la position des sols potentiellement saturés en eau



Enveloppe IBK probabilité forte : Rouge
Enveloppe IBK probabilité moyenne : orange
Enveloppe IBK probabilité faible : jaune

Zone tampon autour du réseau hydrographique

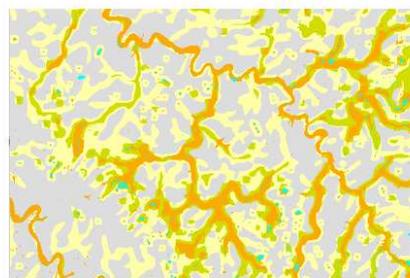


13

- Résultats de la pré-localisation des zones humides probables
 - les ZH probables issues de calculs théoriques

Indice IBK + Zone tampon autour du réseau hydrographique = enveloppe théorique de présence de zones humides

IBK (3 niveaux de probabilité)	+	ZONE TAMPON EAU	→	CROISEMENT IBK/ ZONE TAMPON : ENVELOPPE THEORIQUE DE PRESENCE DE ZH - PROBABILITE
Probabilité faible		absence		probabilité quasi nulle
Probabilité faible		présence		probabilité faible
Probabilité moyenne		absence		probabilité moyenne
Probabilité moyenne		présence		probabilité forte
Probabilité forte		absence		probabilité forte
Probabilité forte		présence		probabilité forte



Légende enveloppes de probabilité théorique de ZH probables

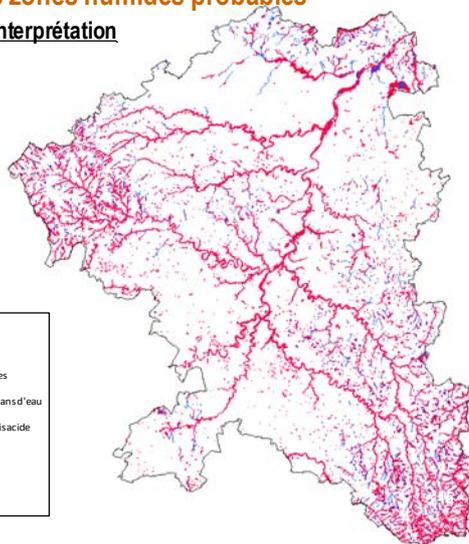
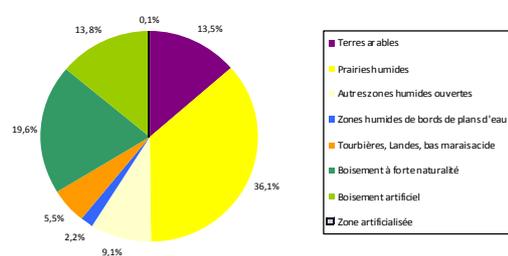
- Probabilité forte
- Probabilité moyenne
- Probabilité faible
- Probabilité quasi nulle
- Surface en eau

Résultats de la pré-localisation des zones humides probables

- les ZH probables issues de la photo-interprétation

ZH probables photo-interprétées : 134 km²
soit 3,5% du périmètre administratif du SAGE

Typologie des ZH photo-interprétées :
prairies et boisements dominant

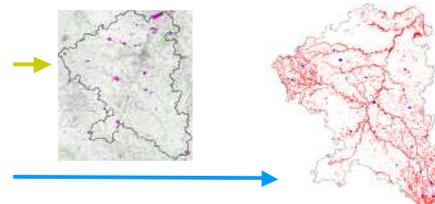


Résultats de la pré-localisation des zones humides probables

- Missions terrain de vérification

Mission 1 : Validation des hypothèses de photo-interprétation - 20 sites visités

Mission 2 : Vérification de la photo-interprétation - 22 sites visités



Méthode d'inventaire : Arrêté du 24 juin 2008 modifié
par arrêté du 1er octobre 2009

Une zone humide peut être repérée par (un seul de ces critères suffit pour caractériser une zone humide)

Critères botaniques

Végétation caractéristique d'un habitat humide, selon la liste nationale des habitats Corine Biotopes annexés à l'arrêté du 24 juin 2008

Présence d'espèces indicatrices des zones humides. Le protocole de terrain est décrit dans l'arrêté du 24 juin 2008. Une liste nationale des espèces végétales indicatrices de zones humides est annexée à l'arrêté

Critères pédologiques

Trois grands types de sols, caractéristiques des zones humides, peuvent être repérés par un sondage à la tarière à main d'une profondeur de l'ordre de 1 mètre :
*sols rédoxiques (engorgement temporaire)
*sols réductiques (engorgement quasi-permanent)
*sols tourbeux (histosol, engorgement permanent)

■ Résultats de la pré-localisation des zones humides probables

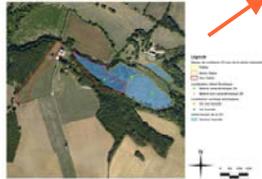
- Résultats de la vérification de terrain

■ Synthèse des résultats de vérification de terrain sur la présence de zones humides

Niveau de confiance	Nombre de parcelles avec ZH	Nombre de parcelles sans ZH	Pourcentage de parcelles avec ZH
Fiable (1)	95/98 (7/7)	3/98 (0/7)	97 % (97 %)
Moins fiable (2)	62/71 (18/22)	9/71 (4/22)	87 % (86 %)
Non fiable (3)	17/33 (20/42)	16/33 (22/42)	51 % (49 %)
Donnée historique (4)	2/2	0/0	100%

95/98 : phase 2 terrain - (7/7) ; phase 1 terrain - (97%) ; Résultat terrain 1 et 2 cumulés

■ Fiches de restitution terrain

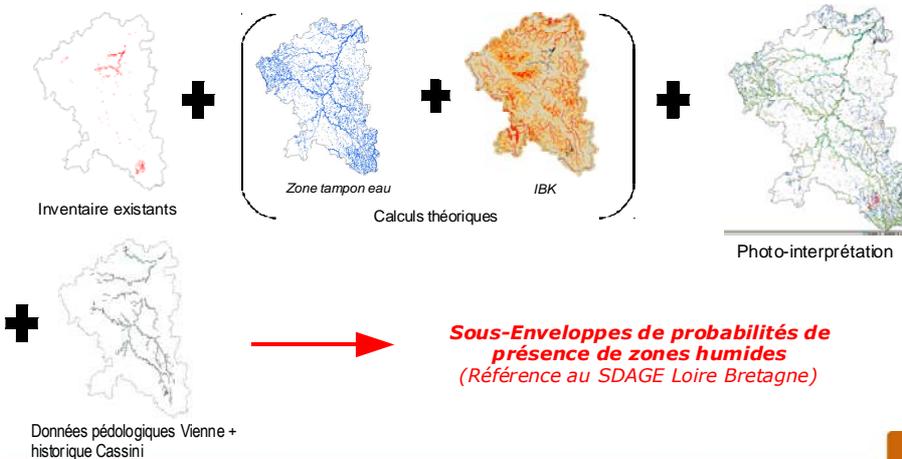


Pré-localisation des zones humides - Vérification de terrain		
Zone 2	Surface potentielle photo-interprétée : 18,42 ha	
Parcelles: 2-1, 2-2, 2-3	Surface observée sur le terrain : 14,29 ha	
Commune(s) : Vouneuil sur Vienne	Cours d'eau : aucun	
Créaires de délimitation : critère pédoologique	Entrée d'eau : précipitations	Sortie d'eau : évaporation, ruissellement, nappe
Commentaire : parcelles situées à proximité de la réserve naturelle du Pinail sur un secteur de plateau anciennement planté de Pins.		
Habitats naturels humides rencontrés : - Landes à Ajonc nain et Bruyère à balais (31.239) ; - Communauté à grandes Laiches (53.2).		
Typologie SAGE : 24		
Usages : - Sylviculture.		
Fonctions hydrologiques : - Ralentissement du ruissellement. Remarque(s) : les landes présentes sur la zone sont en très bon état de conservation.		
Détection SIG : ajustement à la baisse des surfaces de zones humides. La zone humide se trouve sur le plateau les planorals très argileux qui retiennent les eaux issues des précipitations (nappe d'eau perchée).		
Nouveaux ZH détectés(s) : NON.		



■ Résultats de la pré-localisation des zones humides probables

- La définition d'enveloppes de probabilité de présence de ZH (demandée par le SDAGE)



■ Résultats de la pré-localisation des zones humides probables

- La définition d'enveloppes de probabilité de présence de ZH (demandée par le SDAGE)

■ 5 classes d'enveloppes de probabilité de présence de zones humides définies

Données issues de PIAO et inventaires existants	Inventaires existants	Probabilité très forte
	PIAO TTI 2012	
Données pédologiques et historiques	Données pédologiques	Probabilité forte
	Données historiques	
Calculs théoriques	Indice d'humidité fort + zone tampon réseau hydro	Probabilité forte
	Indice d'humidité moyen + zone tampon réseau hydro OU Indice d'humidité fort sans zone tampon réseau hydro	Probabilité moyenne
	Indice d'humidité moyen sans zone tampon réseau hydro OU Indice d'humidité faible avec zone tampon réseau hydro	Probabilité faible
	Indice d'humidité faible sans zone tampon réseau hydro	Probabilité quasi-nulle

■ Résultats de la pré-localisation des zones humides probables

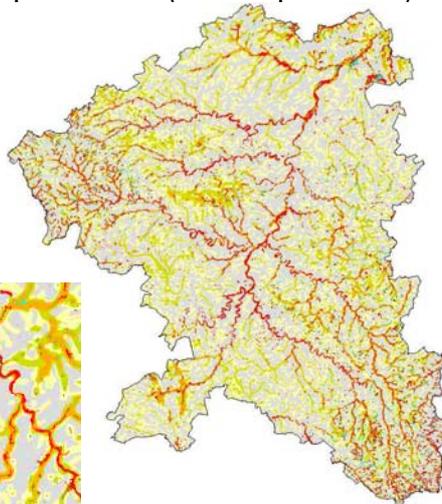
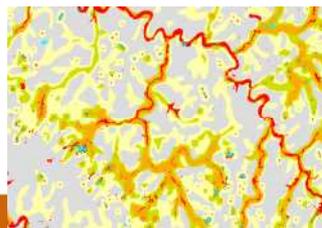
- La définition d'enveloppes de probabilité de présence de ZH (demandée par le SDAGE)

■ Enveloppe de très forte probabilité : 3,5% du périmètre administratif du SAGE

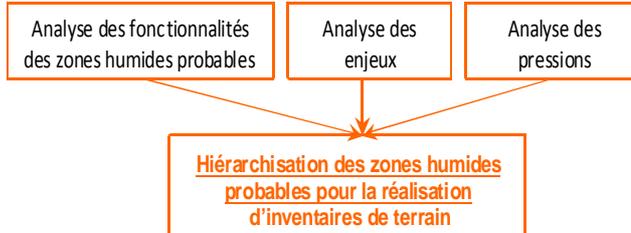
■ Enveloppe de très forte et forte probabilité de présence : 7,7% du périmètre administratif du SAGE

Légende enveloppes de probabilité de présence de ZH

- Probabilité très forte
- Probabilité forte
- Probabilité moyenne
- Probabilité faible
- Probabilité quasi nulle
- Surface en eau



- Méthodologie pour la hiérarchisation des ZH pour la réalisation d'inventaires de terrain



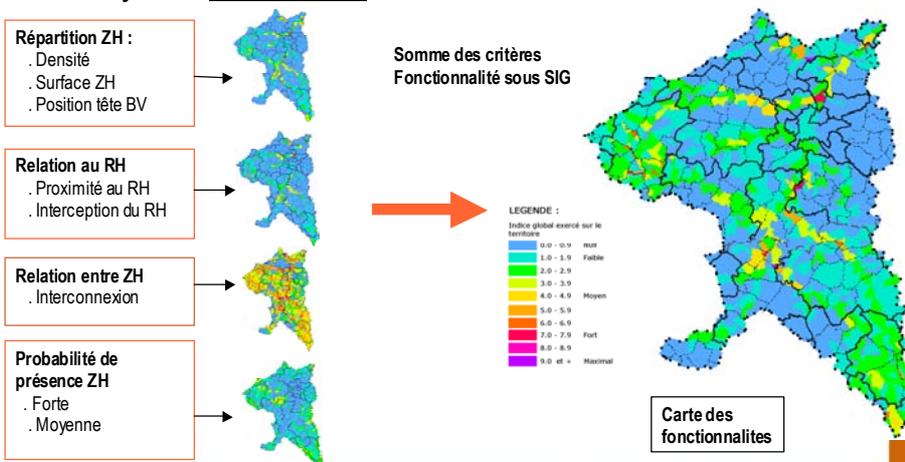
- Calcul de 3 indices fonctionnalités / enjeux / pressions sur la base de plusieurs critères pondérés

$$\text{Indice} = (\text{Critère 1} \times \text{pondération}) + (\text{Critère 2} \times \text{pondération}) + \dots + (\text{Critère N} \times \text{pondération})$$

- Échelle d'analyse : « unités d'analyse élémentaires » issues du croisement des limites administratives et des limites fonctionnelles (hydrographiques)

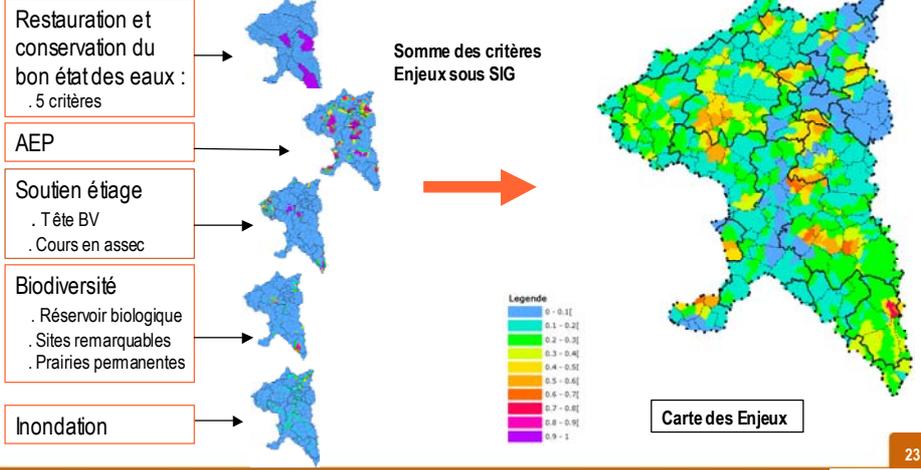
21

- Hiérarchisation des ZH pour la réalisation d'inventaires de terrain :
Analyse des fonctionnalités

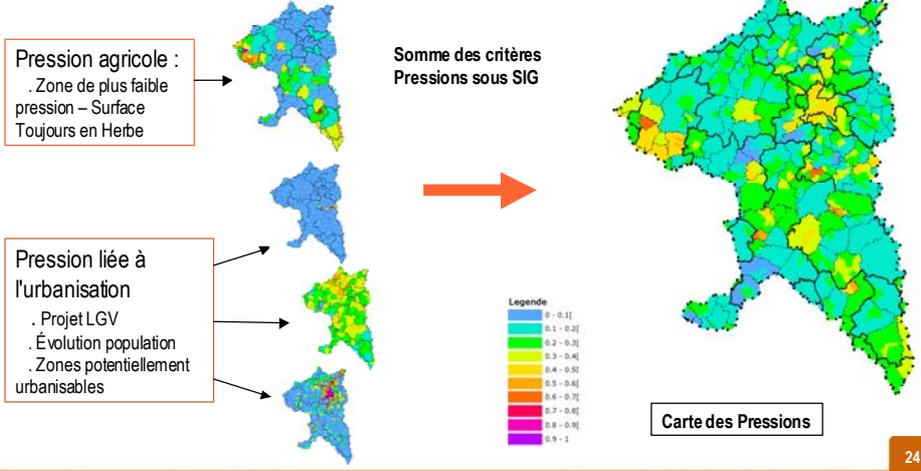


22

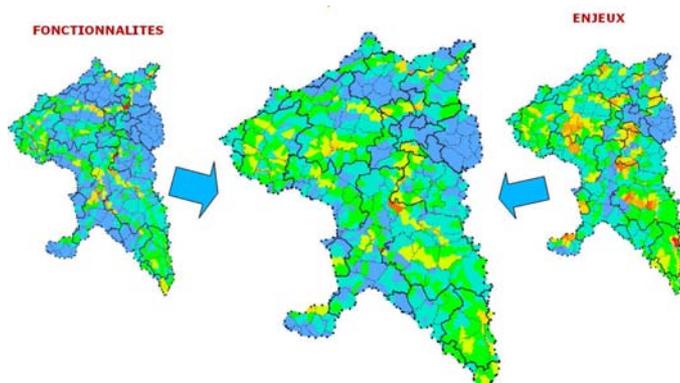
■ Hiérarchisation des ZH pour la réalisation d'inventaires de terrain :
Analyse des enjeux



■ Hiérarchisation des ZH pour la réalisation d'inventaires de terrain :
Analyse des pressions

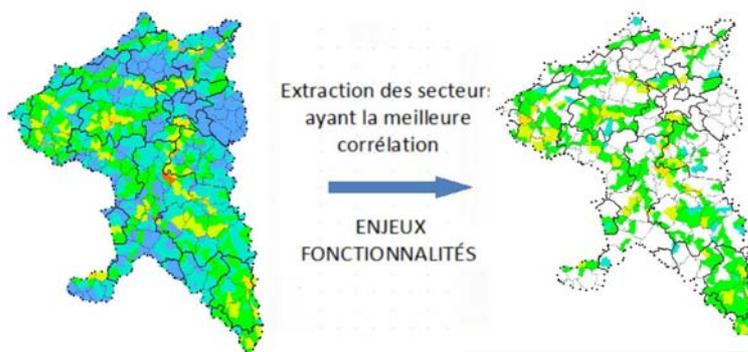


- **Hierarchisation des ZH pour la réalisation d'inventaires de terrain :**
Croisement fonctionnalités / enjeux - identification des secteurs les plus intéressants « secteurs d'intérêt »



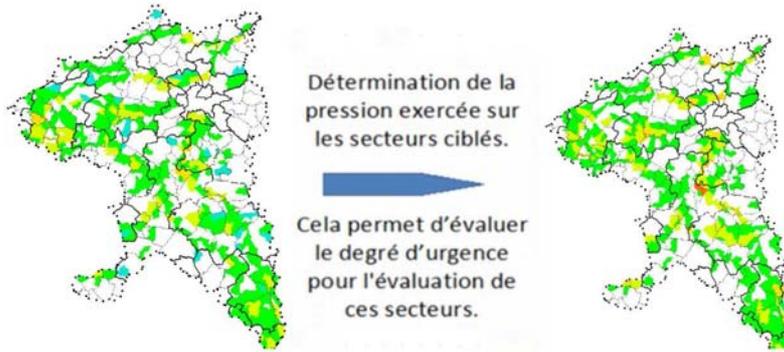
Carte (Fonctionnalités + Enjeux) / 2 = Secteurs d'intérêt

- **Hierarchisation des ZH pour la réalisation d'inventaires de terrain :**
Seuillage des secteurs d'intérêt



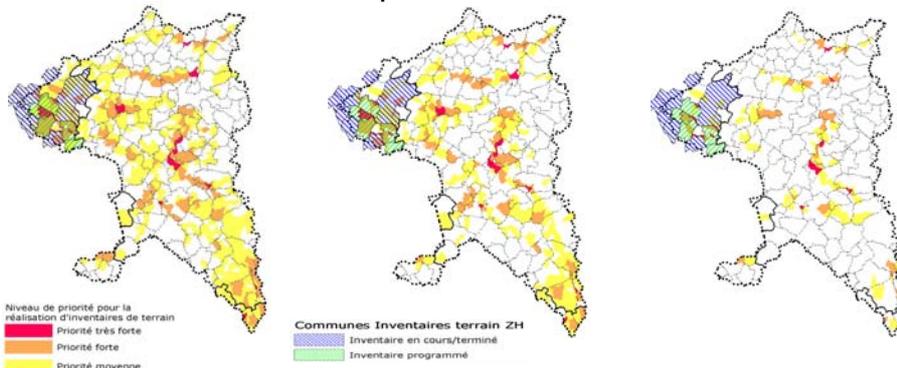
Carte des secteurs d'intérêt seuillés : Cibler les zones d'inventaire terrain à réaliser

- Hiérarchisation des ZH pour la réalisation d'inventaires de terrain : Application des Pressions → Secteurs prioritaires



Carte des secteurs prioritaires : Ajout des pressions

- Hiérarchisation des ZH pour la réalisation d'inventaires de terrain : Hiérarchisation des secteurs prioritaires : Simulation de différents scénarii



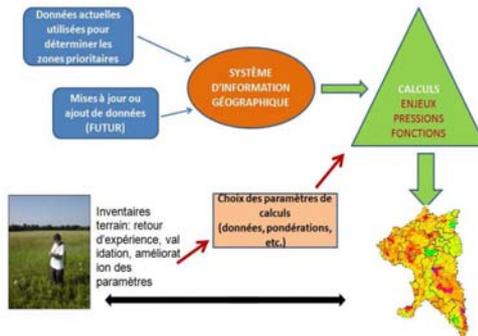
Scénario 1 :
111 communes concernées
2930 km² de surface communale

Scénario 2 :
97 communes concernées
2480 km² de surface communale

Scénario 3 :
57 communes concernées
1618 km² de surface communale

- **Hiérarchisation des ZH pour la réalisation d'inventaires de terrain :**
Rendu = outil modulable et évolutif

► OUTIL DE MESURE ET D'ANALYSE MODULABLE ET ÉVOLUTIF



>>> Hiérarchisation des ZH pour la réalisation des inventaires de terrain à discuter au sein de la CLE dans le cadre de l'élaboration des scénarios du SAGE

- 1 Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 12/11/12
- 2 Rapports d'activités de la CLE
- 3 Révision du SDAGE Loire Bretagne – Avis de la CLE
- 4 Résultats de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 5 Résultats de l'étude « agricole » : approche sociologique du monde agricole

> 3 grands objectifs permettant de mieux appréhender les enjeux agricoles

- Discuter de la perception de la gestion de l'eau et de la politique de l'eau en général,
- Recueillir les attentes et les craintes,
- Connaître les modes de gestion et les actions en cours et prévues en matière de gestion des milieux aquatiques au sens large,

> Afin d'identifier

- les conflits d'usage et points de blocage
- les leviers envisageables

> Tout en informant et en faisant passer des messages

> 16 entretiens, 15 instances, 29 agriculteurs rencontrés

➤ Rencontre du plus large panel d'agriculteurs possible

Irrigants/non irrigants, éleveurs ou non, élus ou non, sur tout le territoire

Liste des contacts	Nombre agriculteurs rencontrés
ADIV (Association des irrigants de la Vienne)	1
Chambre d'Agriculture de la Vienne	1
Chambre Deux-Sèvres et AIDS (Association des Irrigants des Deux-Sèvres)	2
CIVAM (Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)	1
Vienne Agrobio	0
Syndicat mixte d'aménagement du Val de Clouère	8
Syndicat mixte du Clain sud	4
Syndicat hydraulique du bassin versant de la Pallu	2
Programme Re-Source sur les captages de Fleury - La Jallière	3
COOP de France	0
COREA (Coopérative Régionale Agricole)	7
TERELEVAGE	0
Coopérative de la Tricherie	0
DDT de la Vienne	0
DDT des Deux-Sèvres	0
	29



Approche sociologique du monde agricole

> Éléments transversaux

- Une bonne connaissance du patrimoine eau et une conscience des différentes problématiques (qualité des eaux dégradée, déséquilibre quantitatif, dégradation des milieux). Certains acteurs, dont les agriculteurs, ont exprimé leur conviction quant à l'indispensable nécessité de protéger ce patrimoine
- Eau = garantie de revenus également
- Agriculteurs sont des producteurs avant tout, ils souhaitent participer au développement de leur territoire plutôt qu'entretenir le paysage
- Des avis très divergents sur la réglementation :
 - Frein / contrainte supplémentaire
 - OU anticipation et prise en compte dans les systèmes d'exploitation
 - OU résignation et adaptation
- Des objectifs environnementaux (DCE) mal appropriés par les agriculteurs ne siégeant pas dans les instances représentatives - en conflits avec les enjeux économiques – quelle efficacité des mesures malgré les efforts ?

33



Approche sociologique du monde agricole

> Éléments transversaux

- Un manque de reconnaissance des efforts réalisés sur les volets qualité et quantité, un sentiment d'être stigmatisés de la part des agriculteurs et un besoin fort de reconnaissance
- Une forte attente pour une prise en compte des enjeux socio-économiques des agriculteurs et des conséquences des mesures de gestion de l'eau sur les exploitations
- Certains agriculteurs ne se sentent pas représentés par les instances représentatives du monde agricole (exemple des agriculteurs du bassin de Fleury La Jallière)

34

> Qualité de l'eau

- Une forme de prise de conscience et un changement de pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs
- Des efforts réalisés : coût élevé des intrants, outils de pilotage et une crainte que les mesures mises en place soient trop drastiques
- Des stratégies différentes :
 - Volonté de certains acteurs de faire évoluer leurs exploitations dans un sens plus « durable » avec des expériences positives de changement de système
 - Une céréaliculture intensive qui garantie par ailleurs des revenus importants n'incitant pas à la remise en cause du modèle productiviste
- Des demandes:
 - de conseils et références techniques pointues et adaptées localement
 - d'outils financiers appropriés à des changements de systèmes (> 5 ans)
- Une volonté de certains acteurs de l'eau et agriculteurs d'avoir un changement profond des pratiques agricoles pour reconquérir la qualité de l'eau qui ne semble pas être partagée par la majorité des acteurs agricoles rencontrés

35

> Gestion quantitative

- Irrigation = sécurisation des productions, des revenus, des filières, maintien des activités (élevage, maraîchage...) / Nuance apportée par certains agriculteurs du fait des coupures fréquentes, des coûts
- Une « désirrigation » ressentie comme un recul peu envisageable, hors d'une logique d'opportunité (départ à la retraite par exemple) par les représentants de la profession agricole > objectifs de sécurisation des modes de production actuels
- Des divergences sur la gestion quantitative au sein de la profession agricole et entre le monde agricole et certains acteurs de l'eau :
 - sur le partage de la ressource : quelle répartition de l'eau entre agriculteurs (irrigants et non irrigants) ? Pour quelle agriculture sur le territoire, quelle priorisation des productions (élevage, culture à forte valeur ajoutée) ?
 - sur les moyens à mettre en œuvre pour le retour à l'équilibre quantitatif (stockage ≠ économies)
- Retenues de substitution
 - Solutions alternatives pour pallier au manque d'eau et maintenir l'irrigation
 - Craintes de discrimination envers les exploitations les plus modestes > gestion à 2 vitesses
 - Crainte que le remplissage des retenues n'entraîne une diminution de la ressource disponible à l'étiage pour les irrigants prélevant dans le milieu

36



Approche sociologique du monde agricole

> Perception du SAGE

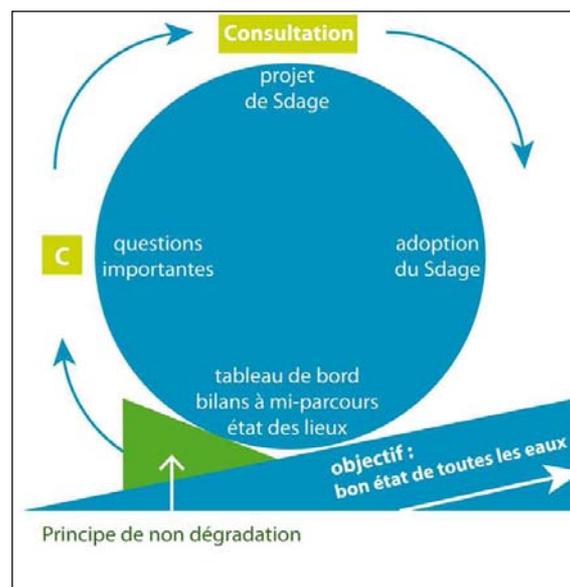
- Besoin constant de dialogue entre les acteurs
- Demande d'information de la part des agriculteurs sur le SAGE, crainte des conséquences du SAGE
- Demande de prise en compte des enjeux socio-économiques dans le cadre de l'élaboration du SAGE
- Demande de participation des représentants politiques et économiques du monde agricole à l'élaboration des programmes environnementaux



Révision SDAGE et Programme de mesures

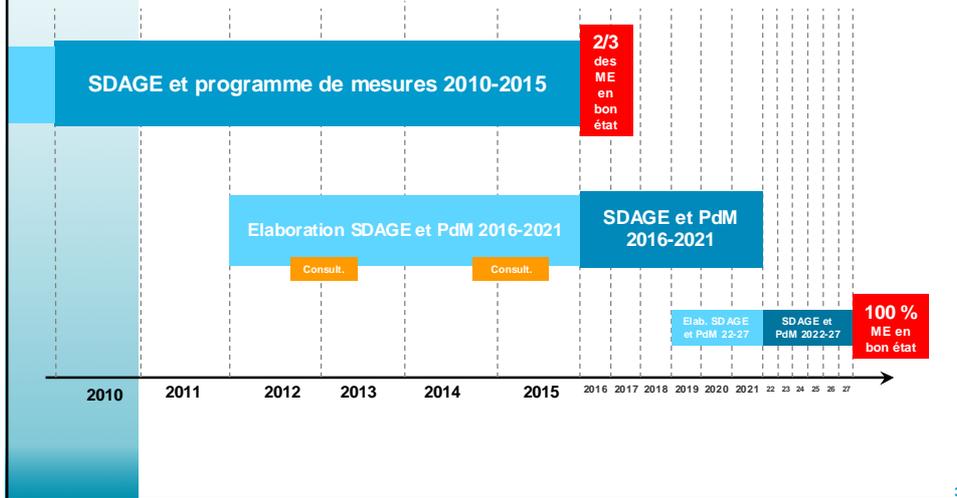
Calendrier

Le cycle du Sdage





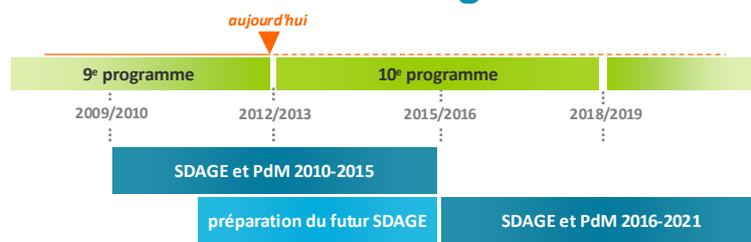
Calendrier : 3 cycles successifs doivent permettre d'atteindre le bon état de toutes les eaux



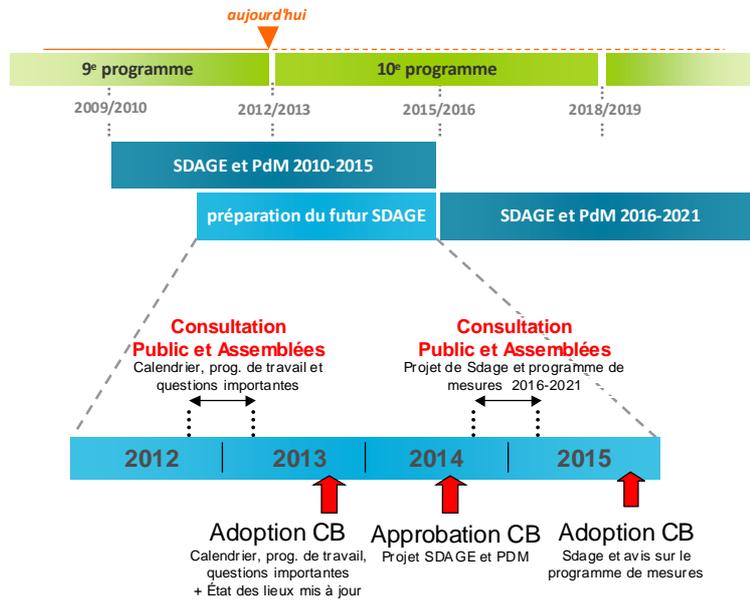
3



Elaboration du Sdage 2016-2021



Elaboration du Sdage 2016-2021



CONSULTATION SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Quelles sont nos préoccupations ?

Consensus!

- santé publique - partage de la ressource
- préservation des milieux, etc.

Pour répondre à ces préoccupations, quels problèmes (= questions) traiter ?

Débat !
consultation
sur les **QI**

Ex. obstacles sur les cours d'eau
Nitrates... phosphore
Maîtrise des prélèvements
Crues... Protection des zones humides

Comment traiter ces problèmes ?

Pour quels objectifs environnementaux ?

**Orientations fondamentales
dispositions**

Débat !
consultation
sur le **Sdage**

7

Questions Importantes

On ne part pas de rien !

- Le Sdage 2010 – 2015 répond aux questions adoptées en 2006
- Le contexte évolue
- Les préoccupations des élus et du public évoluent

8

Questions Importantes : les 4 grands thèmes



GOUVERNANCE et CONNAISSANCE



QUANTITE D'EAU



QUALITE DES EAUX



MILIEUX AQUATIQUES

GOUVERNANCE

Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ?

Comment mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace ?

Des pistes d'action précisent les questions

Sage, planification-action
Maîtrise d'ouvrage
Eau - politiques sectorielles
Articulation entre directives
Partage de la connaissance
Sensibiliser et associer
Hiérarchiser les priorités

QUANTITE

Comment partager la ressource disponible?

Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

Des pistes d'action précisent les questions

Changement climatique
Prélèvements
Inondations

QUALITE

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques aujourd'hui et pour les générations futures ?

Des pistes d'action précisent les questions

Pollutions diffuses
Pollutions ponctuelles
Substances dangereuses
Contaminations microbio.

MILIEUX AQUATIQUES

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés des sources à la mer ?

Des pistes d'action précisent les questions

Ne plus dégrader et restaurer
Biodiversité
Connaître et sensibiliser

13

Donc, quel avis demandé ?



- Êtes-vous **d'accord avec les questions identifiées** par le comité de bassin ?
- Y a-t-il **d'autres questions** importantes pour aller vers le bon état des eaux ?
- Êtes-vous **d'accord avec les pistes d'action** proposées pour répondre à ces questions ?
- Certaines pistes sont-elles plus importantes que d'autres ?
- Faut-il explorer **d'autres pistes** ?

14



MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.eau-loire-bretagne.fr

<http://www.prenons-soin-de-leau.fr/>